

GRAND MARCHÉ AUX PUCES de la FÊTE DES RUES

DIMANCHE 15 JUIN 2025

Organisé par l'OMSAL de BANTZENHEIM

Nombreuses places (les véhicules ne stationnent pas sur les emplacements)
Aucune inscription ne sera acceptée le jour même du marché aux puces
La restauration (sous quelque forme que ce soit) et la vente de boissons est **EXCLUSIVEMENT**
réservée à l'organisateur

Talon d'inscription à renvoyer à :

MAIRIE DE BANTZENHEIM, 11 rue du Général de Gaulle – 68490 BANTZENHEIM

Pour tous renseignements : ☎ 03 89 26 04 21

(Règlement du marché aux puces et attribution du numéro de place lors du retour du dossier d'inscription complet.)

TALON D'INSCRIPTION

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

E-mail : _____

Tél. : _____

Pour les particuliers

Tarif : 15,00 € les 5 mètres

Nombre de places : _____ Total à régler : _____ Règlement : Espèce Chèque

- Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité obligatoire
- Attestation complétée

Pour les commerçants

Tarif : 30,00 € les 5 mètres

Nature du stand _____

Nombre de places : _____ Total à régler : _____ Règlement : Espèce Chèque

- Photocopie inscription au registre du commerce obligatoire

Je m'engage à participer au marché aux puces de BANTZENHEIM le 15 juin 2025 et à **me conformer au règlement établi par l'OMSAL.**

Je déclare sur l'honneur participer à titre exceptionnel au marché aux puces de BANTZENHEIM (pour les particuliers).

Le _____ à _____

Signature :

Les inscriptions seront prises en considération une fois le paiement effectué. Conformément à la réglementation en vigueur, toute inscription incomplète ne sera pas prise en considération.

Chèque à l'ordre de l'OMSAL de BANTZENHEIM.

ATTESTATION
(UNIQUEMENT POUR LES PARTICULIERS)

Je soussigné(e)

Nom - Prénom : _____

Né(e) le : _____ à _____

Demeurant à _____

Titulaire de la pièce d'identité

Nature : Passeport Carte d'identité

N° de la pièce d'identité _____

Date de délivrance _____

Indication de l'autorité qui l'a délivrée _____

Propriétaire du véhicule immatriculé _____

Exposant du marché aux puces se déroulant **le 15 juin 2025 à BANTZENHEIM**

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e).
- Ne vendre que des objets personnels et usagés.
- Ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation.

Je suis informé(e) qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre.

Fait à _____ le _____

Signature :

Toute personne pratiquant le recel ou commettant des infractions assimilées ou voisines de celui-ci, violant les dispositions réglementant la vente ou l'échange de certains objets Mobiliers est passible des sanctions prévues aux articles 321-1 à 321-8, R.633-1 à R633-5 et R.635-3 à R.635-7 du Code Pénal.